

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00317

**AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2013 MG 334 - NETTOYAGE DES LOCAUX DU
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON,
M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ,
M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160616-D20160031710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 2013 MG 334 - NETTOYAGE DES LOCAUX DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le marché de nettoyage des locaux pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain n°2013 MG 334 a été notifié en novembre 2013 à la société H.E.I.

Ce marché à bons de commande a été conclu sans montant minimum ni montant maximum, conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Lors de la rédaction des bordereaux des prix une erreur matérielle a été constatée dans le libellé des prix HT et TTC ce qui peut entraîner une confusion lors de la validation des paiements.

Il est donc proposé de conclure un avenant ayant pour objet de régulariser cette situation.

L'ensemble des prix unitaires du BPU sont des prix exprimés en TTC et non pas en prix HT conformément à ceux indiqués dans le détail quantitatif estimatif signé par le prestataire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n°2 au marché n°2013MG334 conclu avec la société Hygiène Environnement Industriel (HEI),**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 précité,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice 2016, chapitre 011.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**



Hervé REYNAUD